

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021 à 19H00

**Présents** : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE, I. RACCURT, A. BRET, L. FALCOZ, C.LABLACHE, C.COGNOT, A.L.BRUNET, M.JEANNEY, J.P.PERROT, J.LAVIRE, S.DELORME, G.PIPAZ, D.RACCURT.

Madame Laurence FALCOZ est désignée secrétaire de séance

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2021

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Bernard LAVIRE qui présente à l'assemblée délibérante le nouvel état de notification des taux d'imposition 2021 des taxes foncières (bâti, non bâti) dont la lecture directe du total des produits fiscaux entre 2020 et 2021 ne donne pas l'information réelle. Il faut en effet tenir compte de quatre points :

- **Le total des produits fiscaux.**
- **Les compensations fiscales.**
- **Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**
- **L'effet du coefficient correcteur.**

Par ailleurs, comme l'a promis Monsieur le Président de la République, la taxe d'habitation a disparu au bénéfice de 80% des contribuables. Il est à noter que la commune de Bressolles n'a pas compensé cette baisse en augmentant sa propre fiscalité. Concernant les 20% restant (déterminés en fonction d'un niveau des ressources) la suppression de cet impôt s'effectuera sur trois années jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65 % en 2022 et totalité en 2023). Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB : 13,97% qui viendra s'additionner au taux communal. En parallèle, la collectivité continue, à contenir ses dépenses de fonctionnement pour maintenir un niveau satisfaisant de service public tout en gardant une capacité d'investissement pour la réalisation des équipements bénéficiant à notre commune.

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales.

Pour rappel, par délibération en date du 26 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB 11.01 %
- TFPNB 42.61 %

Il est proposé en application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, de prendre acte du nouveau taux de référence TFPB 24,98 % (taux communal 2020 + taux départemental 2020 13,97 %). Considérant que ce taux ne permet pas de maintenir un produit au moins équivalent à celui perçu en 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix pour et 1 Contre décide de varier les taux d'imposition 2021 en les portant à :

- TFPB **25,98 %** produit attendu : **315 657 €**
- TFPNB **44,31 %** produit attendu : **11 919 €**

## **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021**

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 769 352,21 € et à 643 943,55 € en section d'investissement, soit un budget total de 1 413 295,76 €. Les nouveaux programmes d'investissement d'un montant de 391 271,47 € sont :

- Acquisitions foncières	30 000,00 €
- Carrelage école	10 000,00 €
- Mobilier école	1 000,00 €
- Four de France	7 000,00 €
- Voiries Rurales	80 000,00 €
- Voiries Urbaines	241 271,47 €
- Eclairage Public	3 000,00 €
- Equipement Extérieur Mairie	2 500,00 €
- Eclairage scène salle polyvalente	1 000,00 €
- Matériaux local pompiers	1 500,00 €
- Matériel de voirie	3 000,00 €
- Extension réseau électrique	5 000,00 €
- Aménagement cimetière	5 000,00 €
- Rétroprojecteur	1 000,00 €

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'état de la dette pour l'exercice 2021 qui s'élève à 73 583,70 € soit 58 830,48 € en remboursement de capital et 14 753,22 € en remboursement d'intérêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté, qui s'équilibre à 769 352,21 € en section de fonctionnement et à 643 943,55 € en section d'investissement.

### **LES PICOTIERES/AUTORISATION SIGNATURE BAIL DE LOCATION**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, un courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2021 de Monsieur ESNAULT Thomas et Madame MICHON Lucie informant la collectivité qu'ils souhaitent quitter leur logement sis 32 Impasse de La Cure 01360 Bressolles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le choix de la commission d'attribution de logements et décide d'attribuer à Madame DAZORD Maurine l'appartement situé au rez-de-chaussée sis 32 Impasse de la Cure 01360 Bressolles à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021 et fixe le montant mensuel de location à 480,00 € + 20,00 € de charges. Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer hors charges sera demandé lors de la signature du bail.

### **SUBVENTION /RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Bernard LAVIRE qui a assisté à la dernière assemblée générale du RAM. Après avoir présenté le bilan financier de l'année 2020, il porte à la connaissance de l'assemblée le budget prévisionnel 2021 qui s'équilibre avec un montant total de subventions de 18 705,00 €. La part sollicitée pour la commune de Bressolles représente 19 % soit 3 555,00 €. La commune de Bressolles compte 7 assistantes maternelles. Les actions et les activités menées sont nombreuses, cette structure est un lieu important de rencontres et d'échanges pour les assistantes maternelles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, au relais d'assistants maternels intercommunal la somme de **3 555,00 €** au titre de l'année 2021.

## **RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2021**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée un courrier de l'Education Nationale portant sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire. Elle rappelle que par délibération en date du 30 mai 2017, la commune de Bressolles avait sollicité Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour un retour de la semaine éducative en 8 demi-journées et ce en accord avec Messieurs les Maires de Pizay et Le Montellier dans le cadre du R.P.I. PIZAY-BRESSOLLES- LE MONTELLIER. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que la commune conserve ce rythme scolaire et charge Madame le Maire de solliciter l'avis des autres communes du R.P.I.

## **RESEAUX PUBLICS EAU ASSAINISSEMENT 3CM/DEMANDE SERVITUDE DE PASSAGE**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante un courrier de Monsieur le Président de la 3 CM sollicitant la commune en vue de l'obtention d'une autorisation de passage de réseaux publics sur des parcelles communales. Le conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande mais précise que cette décision sera actée par délibération au vu des servitudes de tréfonds qui seront établies pour les parcelles communales concernées.

## **ETUDE DE DEVIS/ TRAVAUX VOIRIE**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'il devient inévitable et urgent d'entreprendre des travaux de réfection de voirie sur le territoire de la commune. Depuis plusieurs années, le programme de voirie a fait l'objet de report face à des dépenses d'investissement déjà engagées, notamment la construction de la nouvelle Mairie.

Dans un premier temps, Madame le Maire propose d'intervenir sur les voiries les plus dégradées et devenues dangereuses pour les usagers :

- Chemin de Pin VC N° 22
- Route de Faramans VC N° 1
- Chemin de La Plaine VC N° 8

Elle soumet plusieurs devis portant sur la réfection de portions de ces voiries.

Conformément aux analyses des offres effectuées par la commission « travaux », le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser des travaux sur les voiries communales susvisées et retient l'entreprise PERRIER TP – CENTRE CTPG demeurant à LOYETTES 01360 pour un montant estimatif des travaux s'élevant à 48 441,35 € HT soit 58 129,62 € TTC.

## **COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

### **Réunion du groupe de travail "château d'eau"**

Pour faire suite à la question de sécurité évoquée par Jérôme LAVIRE, 3 demandes de devis pour mise en sécurité de l'édifice ont été faites.

Une entreprise spécialisée dans la réfection globale des châteaux d'eau, propose un devis de 67 042 € pour reprise de la charpente et des murs.

Une 2ème entreprise fournit un devis pour la réfection de la toiture uniquement, avec couverture à l'identique, dont le montant s'élève à 52 842 €.

Une 3ème entreprise de Meximieux propose la réfection du toit pour un devis d'environ 28 000 €, mais en utilisant de l'ardoise, plus facile à travailler et moins onéreuse qu'une couverture en tuiles sur mesures.

Il faut compter entre 10 000 € et 11 000 € pour la mise en place de l'échafaudage.

Un devis avait été fait en 2016 pour la démolition, il s'élevait à 17 842 €. Il semble à tous très en deçà de ce qu'il pourrait être si réactualisé.

Anne-Laure BRUNET demande si, en faisant les travaux, on achète du délai pour des travaux futurs. La réponse est négative car quels que soient les travaux entrepris (démolition ou réfection) la source si elle est inutilisée doit être bouchée.

Dominique RACCURT trouve très dommage de ne pas utiliser cette ressource naturelle et pose la question de remettre la source en service pour éventuellement l'arrosage des espaces verts du village, pour une utilisation par les pompiers ou d'autres usages, à déterminer. Plusieurs membres du conseil approuvent.

Pour une prochaine réunion de ce groupe de travail, Madame le Maire précise que tout le conseil sera convié.

### Les ateliers chemin du Crétin pilotés par une architecte du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Ain

7 riverains présents, 2 groupes de travail créés.

Il est retenu de conserver l'aspect "milieu naturel" du quartier, également au niveau des parkings. la question se pose d'avancer la barrière du bout du chemin afin de réduire la circulation des voitures venant des maisons du fond qui devraient alors sortir par le Clos du Verfay.

Une restitution sera prochainement faite par l'architecte du CAUE.

### Réunion Environnement à Bressolles

Alain BRET relate que les maires présents des communes de : Béligneux, Bressolles, Bourg-Saint-Christophe, Dagneux, Pérouges, Pizay à l'unanimité, pensent prendre des mesures pour la circulation des véhicules à moteur sur les chemins. Le représentant du CODEVER n'apporte pas vraiment de solution.

Jérôme LAVIRE trouve dommage que l'on prenne des mesures restrictives pour tous, alors que quelques-uns seulement posent problème, s'ensuit un échange avec Anne-Laure BRUNET sur la signalétique et l'efficacité de celle-ci.

### Réunion BUCOPA

Bernard LAVIRE fait part au conseil du projet d'un site EPR qui sera situé soit à St Vulbas soit à Tricastin, le choix du site sera arrêté fin 2022.

Le projet national porte sur 6 EPR, pour un investissement global de 5 milliards d'euros à horizon 2060, destiné à assurer dans le futur entre 10 et 15 % des besoins français en électricité, en complément des énergies dites "propres". Ce projet à long terme permettra de faire travailler 7000 personnes pendant la durée des travaux.

### QUESTIONS DIVERSES

La Fédération des Unions Commerciales de la Côtère (COPEP'S) a envoyé aux communes un chèque (pour Bressolles 69,49 €) correspondant au reliquat non utilisé du financement des communes pour l'opération chèques cadeaux mise en place afin d'aider les commerçants et artisans. A l'unanimité il est décidé de leur restituer le chèque pour de futures actions.

Les élections régionales et départementales sont prévues les 13 et 20 juin prochain. Madame le Maire compte sur les élus pour l'organisation de ces élections et la tenue des bureaux de vote.

Compte tenu des dernières annonces de confinement, Jérôme LAVIRE pose la question sur la possibilité de maintenir des stages organisés par des associations et qui se dérouleraient en plein air. Madame le Maire pense que cela semble difficile mais elle interrogera la Préfecture.

Pour faire suite aux dernières annonces gouvernementales concernant l'école "à la maison" sur la semaine précédant les vacances de Pâques, 9 enfants "prioritaires" (personnel soignant, policiers...) ont été accueillis à l'école.

La séance est levée à 22 h 10.